

Newsletter #40 – 8 juillet 2016

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

« Dossier unique » - L'envoi de documents à *Tessi Documents Services* par les demandeurs

Les fonctionnalités du « dossier unique » sont maintenant ouvertes sur l'ensemble du territoire national ; **les demandeurs de logement social peuvent désormais alimenter en pièces justificatives leur demande :**

- Directement via le **portail grand public** (PGP), en y déposant des **pièces déjà numérisées** ;
- En faisant appel à la **prestation « papier » de *Tessi Documents Services*** (envoi par courrier de copies de pièces justificatives).

Pour utiliser ce dernier canal, les demandeurs doivent impérativement joindre une **copie de leur attestation d'enregistrement ou de renouvellement de demande de logement social**.

Il revient notamment aux guichets enregistreurs de communiquer auprès des demandeurs concernant les modalités de recours aux prestations de *Tessi Documents Services*. Un **flyer de communication** élaboré par le niveau national peut être diffusé auprès des demandeurs par les guichets. Il est notamment disponible sur le site des professionnels du logement social : <http://sne.info.application.logement.gouv.fr/flyer-de-communication-a-diffuser-aupres-des-a420.html>.

« Dossier unique » - L'assistance de *Tessi Documents Services*

***Tessi Documents Service* a mis en place une assistance** pour répondre aux demandes / difficultés rencontrées par les guichets enregistreurs, notamment concernant l'utilisation du portail web professionnel.

Des modalités précises de recours à cette assistance ont été élaborées et sont détaillées dans un **mode opératoire** dédié et **disponible sur le site des professionnels** du logement social : <http://sne.info.application.logement.gouv.fr/recours-a-l-assistance-du-prestataire-de-a448.html>. Trois volets y sont présentés :

- La déclaration d'**incidents** relatifs à des pièces transmises à *Tessi Documents Services* ;
- Les modalités de **gestion des comptes d'accès** au portail web professionnel ;
- La procédure à suivre en cas de **problème de connexion** au portail web professionnel.

« Dossier unique » - Justificatifs : la limite pour la catégorie «fiche de paie» augmentée

Afin de répondre aux demandes des guichets enregistreurs, la **limite de la catégorie « fiche de paie » dans le plan de classement du SNE a été relevée** : il est désormais possible de téléverser jusqu'à **15 documents** dans cette catégorie.

L'envoi de l'attestation d'enregistrement de demande de logement social par le niveau national

Suite à des difficultés rencontrées par le prestataire, la prise en charge par le niveau national de **l'envoi des attestations d'enregistrement de logement social** sera effective à partir du **premier trimestre 2017**.

Les guichets doivent donc continuer à transmettre eux-mêmes ces attestations en attendant.